

Communiqué de presse

Le concours des terrasses fleuries des Marpa

Comme chaque année, la MSA (Mutualité Sociale Agricole) de Picardie a organisé le concours des terrasses fleuries des Marpa (Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées) de Picardie. Les Marpa se saisissent du concours pour créer des projets d'animation pour les résidents, en lien avec le jardinage et d'autres activités manuelles. Le thème retenu par les résidents en 2021 est les oiseaux.

Un concours, pour de vrai

Ce concours basé sur le modèle du concours de fleurissement qui se déroule au sein des villes permet à tous les résidents de s'inscrire individuellement. Début juillet, un jury composé d'élus et personnel MSA a noté et évalué les jardins en vue de réaliser un classement tant individuel que collectif. C'est la Marpa de Nouvion qui remporte le concours cette année (Des prix spéciaux ont en plus été attribués aux Marpa de Bernaville et Feuquières-en-Vimeu). Des gagnants ont également été choisis dans chaque Marpa à titre individuel. Si le classement est aujourd'hui connu, la remise des prix aux lauréats ne sera réalisée que le 27 septembre à la Marpa de Nouvion.

Bien plus qu'un projet d'animation

Les objectifs de ce concours qui concerne les huit Marpa en Picardie sont multiples. Il s'agit à la fois d'embellir le cadre de vie individuel et collectif, améliorer le fleurissement et la décoration extérieure des Marpa, et renforcer le lien social par l'animation interne et inter Marpa. Cet événement est aussi l'occasion de promouvoir l'activité physique, le bien vieillir et la lutte contre l'isolement auprès des seniors. Enfin, cela développe l'autonomie et les compétences du personnel des Marpa, fédère l'équipe autour d'un projet, et met en valeur les savoir-faire d'une Marpa (maintenance, compétence, partenariat). A l'occasion de ce concours, les Marpa fédèrent et mobilisent un grand nombre des partenaires locaux.

La MSA, c'est quoi ?

La Mutualité sociale agricole (MSA) est le régime de protection sociale obligatoire des personnes salariées et non salariées des professions agricoles. A travers son guichet unique, la MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale : maladie, famille, la vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi que le recouvrement des cotisations sociales.

Une Marpa, c'est quoi ?

Les MARPA sont des établissements non médicalisés qui se présentent comme un habitat intermédiaire entre le domicile et l'EPHAD et permettent aux résidents de conserver une vie sociale et de recourir, si besoin, à différents services (restauration, blanchisserie,...)

En savoir plus : <https://www.marpa.fr/>

Contact presse :

Anne-Charlotte Brulin

Responsable communication

brulin.anne-charlotte@picardie.msa.fr - 06 16 64 33 17